



# A.S.C.E. VOILE ESPAR

## L'école de Voile de Corbeil-Essonnes



### Annexes aux Instructions de Course Type Voile Légère 2017 – 2020

2.1 EMLACEMENT DU TABLEAU D'INFORMATION OFFICIEL : Près du PC course.

#### 3 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 30mn avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 18h00 la veille du jour où il prendra effet.

4.1 EMLACEMENT DU MAT DE PAVILLON A TERRE : bateau comité

4.2 DELAI D'ENVOI DU SIGNAL D'AVERTISSEMENT APRES L'AFFALE A TERRE DU SIGNAL APERÇU : 10 minutes.

5.1 NOMBRE MAXIMUM DE COURSES : 6 pour épreuve sur un jour

5.2 PREMIER SIGNAL D'AVERTISSEMENT : 10h30

5.3 Le pavillon orange de ligne de départ sera envoyé avec un signal sonore au moins une minute avant l'envoi du signal d'avertissement d'une course ou d'une séquence de course.

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h.

6. DEFINITION DES PAVILLONS DE CLASSE : Pavillon de série 420.

7. DEFINITION DE LA ZONE DE COURSE : Etang de Saint-Quentin en Yvelines.

Il est strictement interdit de naviguer dans la zone de pêche près des berges définie par de petites bouées jaunes. Toute infraction à cette règle pourra être sanctionnée par une disqualification pour la course concernée.

8 PARCOURS : Deux parcours sont possibles :

Les concurrents sont informés du type de parcours utilisé par l'envoi d'une flamme numérique sur le bateau du Comité de Course, avant ou en même temps que le signal d'avertissement :

- flamme n°1 (rond rouge, fond blanc)

parcours Olympique

départ-1-2-3-1-3-arrivée

- flamme n°2 (rond blanc, fond bleu)

parcours Super Olympique

départ-1-2-3-1-2-3-1-3-arrivée

Un pavillon vert envoyé avant ou avec le signal d'attention signifie que toutes les marques doivent être laissées à tribord. En l'absence de pavillon vert les marques doivent être laissées à bâbord.

9. DEFINITION DES MARQUES : Marques de parcours, de départ et d'arrivée : Bouées jaune plastimo

14 SYSTEME DE PENALITE :

14.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit : la règle P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

15.1 TEMPS LIMITE ET TEMPS CIBLE

- Temps limite pour passer la marque 1: **30 minutes**.

- Temps cible : **20 minutes**

15.2 TEMPS LIMITE POUR FINIR LA COURSE APRES LE PREMIER : 15 minutes.

110, quai Bourgoin - 91100 CORBEIL-ESSONNES

☎01.60.89.42.33

[asce-voileespar@orange.fr](mailto:asce-voileespar@orange.fr) / [voileespar@gmail.com](mailto:voileespar@gmail.com) – site : [asce-voileespar.fr](http://asce-voileespar.fr)

Association Régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901---Membre de la fédération Française de Voile

Centre de Formation de Moniteurs Fédéraux- agrément DDJS 915768

Siret : 41089456200017 Naf 926C



www.sports.gouv.fr





# A.S.C.E . VOILE ESPAR

## L'école de Voile de Corbeil-Essonnes



- 16.1** Le secrétariat du Jury est situé au PC course
- 16.2** DELAI DE DEPOT DES RECLAMATIONS (ET RECONNAISSANCES D'INFRACTION) :  
30 minutes après l'arrivée du dernier de la dernière course de la journée.
- 16.3** Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation le dimanche pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partis ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury, située près du PC Course . Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.1** 2 courses sont nécessaires pour valider une série.
- 17.2** Si 2 courses sont validées le classement sera établi sur ces 2 courses  
Au de-là de 2 courses, le classement sera effectué sur l'ensemble des courses moins la plus mauvaise.

Président du Comité de Course :  
Jaugeur de l'épreuve :  
Président du Jury :

Voir Tableau d'Information Officiel  
Voir Tableau d'Information Officiel  
Voir Tableau d'Information Officiel

110, quai Bourgoïn - 91100 CORBEIL-ESSONNES

☎01.60.89.42.33

[asce-voileespar@orange.fr](mailto:asce-voileespar@orange.fr) / [voileespar@gmail.com](mailto:voileespar@gmail.com) – site : [asce-voileespar.fr](http://asce-voileespar.fr)

Association Régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901---Membre de la fédération Française de Voile

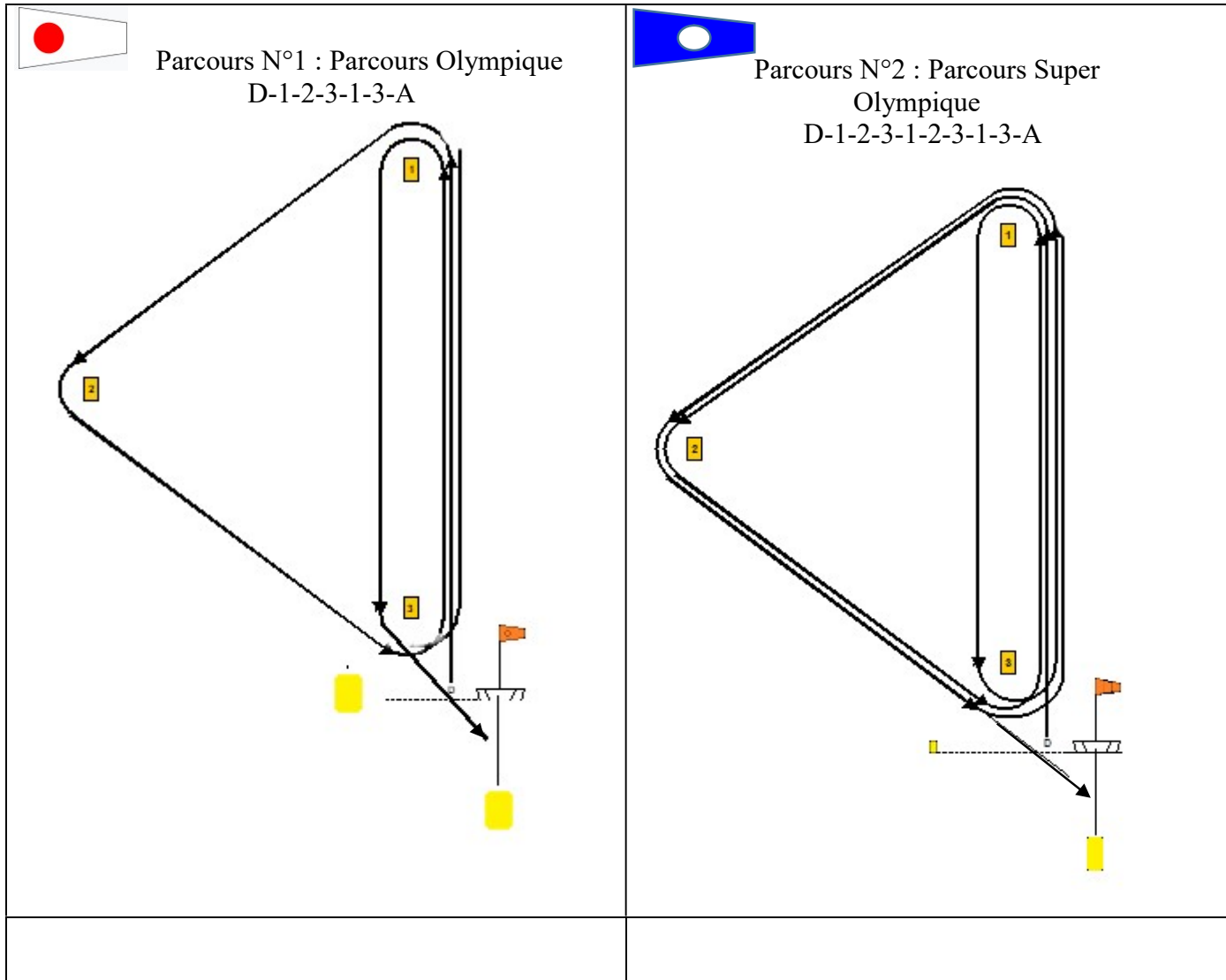
Centre de Formation de Moniteurs Fédéraux- agrément DDJS 915768

Siret : 41089456200017 Naf 926C



www.  
sports.  
gouv.fr





110, quai Bourgoïn - 91100 CORBEIL-ESSONNES

☎01.60.89.42.33

[asce-voileespar@orange.fr](mailto:asce-voileespar@orange.fr) / [voileespar@gmail.com](mailto:voileespar@gmail.com) – site : [asce-voileespar.fr](http://asce-voileespar.fr)

Association Régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901---Membre de la fédération Française de Voile

Centre de Formation de Moniteurs Fédéraux- agrément DDJS 915768

Siret : 41089456200017 Naf 926C